

RÉCAP COVID-19 FRANCE / ALLEMAGNE

MAJ 16.08.2021

LES PRINCIPES DE BASE

PORT DU MASQUE
en France, masque obligatoire dans les transports en commun & dans des cas précis définis par les autorités/organismes
en Allemagne, masque chirurgical ou FFP2/KN95/N95 dans les commerces, transports en communs, administrations etc. + distanciation sociale

ATTESTATION
en France, pas d'attestation
en Allemagne, pas d'attestation de déplacement, mais enregistrement obligatoire à l'entrée du territoire (<https://www.einreiseanmeldung.de>) pour les séjours de plus de 24h (cf. site ci-dessus).

COUVRE-FEU
en France, couvre-feu (23h00 à 6h00) dans certains départements sur décision du Préfet par rapport aux taux d'incidence
en Allemagne, couvre-feu dans les Kreise avec un taux d'incidence de plus de 100 (plan de déconfinement en 5 étapes en vigueur)

FRONTIÈRE OUVERTE
à partir de l'Allemagne, pour l'entrée en France, test PCR ou antigénique négatif obligé pour les personnes non-vaccinées, réalisé au max. 72h avant le départ. Travailleurs frontaliers, transporteurs, résidents de bassin de vie frontalier (rayon de 30km autour du domicile) exemptés
à partir de la France, vaccin complet, test antigénique/PCR négatif (pas plus vieux que 48 h/72h) ou preuve de guérison + enregistrement obligé(e)s. Exceptions pour les séjours transfrontaliers de moins de 24h, pour les travailleurs frontaliers et les visites de famille (règle des 72h).

	 Région Grand Est	 Baden-Württemberg Rheinland-Pfalz
 CIRCULATION INTERNE	Circulation libre. Couvre-feu dans certains départements sur décision du Préfet par rapport aux taux d'incidence	Circulation libre. Couvre-feu de 22h00 à 5h00 dans les Kreise avec un taux d'incidence de plus de 100.
 TRAVAIL	Le télétravail en alternance est conseillé dans les domaines qui le permettent.	Le télétravail conseillé.
 BARS & RESTAURANTS	Respect des gestes barrières et distanciation physique. « Pass sanitaire » obligatoire.	Ouverts, à l'intérieur (avec jauge réduite et) justificatif de vaccination, test négatif ou guérison.
 ÉCOLES & UNIVERSITÉS	Rentré en septembre dans des conditions d'accueil normal.	Enseignement en présentiel si taux d'incidence en-dessous de 165. Offres de garde exceptionnelle et d'enseignement à distance.
 SPORT	Pass sanitaire pour les établissements sportifs couverts et piscines. Le préfet peut plafonner le nombre de spectateurs.	Fin de la majorité des restrictions sur la base d'un justificatif de vaccination, test négatif ou guérison. Partaillement avec des jauges réduites pour les piscines etc.
 MAGASINS	Ouverture, pass sanitaire dans les centres commerciaux supérieurs à 20 000 m2, selon une liste définie par le préfet de département.	Ouverts sur la base d'un justificatif de vaccination, test négatif ou guérison et des dispositifs du Land.
 CONTACTS SOCIAUX	Jauge fixé par le préfet. Pass sanitaire conseillé si plus de 50 personnes.	Nombre de personnes dans l'espace public peut être restreint sur la base des règles du Land/Kreis.
 CULTURE	Respect des gestes barrières et distanciation physique. Pass sanitaire obligatoire.	Respect des gestes barrières et distanciation physique. Jauge réduite et justificatif de vaccination, test négatif ou guérison pour beaucoup d'établissements.
 SOINS MÉDICAUX	Tous les soins médicaux sont permis - incluant tous les métiers de contact. Pass sanitaire obligatoire.	Tous les soins médicaux sont permis - également la kinésithérapie.
 TRANSPORTS EN COMMUN	Port du masque obligatoire dès 6 ans. Pass sanitaire pour les transports de longue distance. Attention, la fréquence de certains transports est modifiée. Renseignez-vous en amont de votre voyage.	Port du masque FFP2 obligatoire dès 6 ans. Attention, la fréquence de certains transports est modifiée. Renseignez-vous en amont de votre voyage.
POUR PLUS D'INFORMATIONS	www.gouvernement.fr www.grand-est.ars.sante.fr	www.bundesregierung.de www.baden-wuerttemberg.de www.msagd.rlp.de/